

Besoin d'aide ?

☎ 06 65 905 962

✉ sav@passemontagne.fr

🏠 Peak Up - Carte Passe Montagne  
777, voie Galilée - ALPESPACE  
73800 Ste-Hélène-du-Lac



**PASSE**   
montagne.fr

Le spécialiste des stations  
de ski depuis 1992

# Bon de commande

La Carte Passe Montagne 2019-2020 est nominative et est valable jusqu'au 31 octobre 2020  
Carte 2018-2019 réactivable en ligne à 2,5€/saison durant 2 saisons

**OBLIGATOIRE - INDIQUEZ LE NOM DE VOTRE INTER-CE :** \_\_\_\_\_

Carte Passe Montagne 2019-2020 - Offre Pro	Prix	Quantité	Total
<b>Carte Passe Montagne</b>	5 € au lieu de 10 €	....	....
<b>Assurance saison ski individuel</b>	25 €	....	....
<b>Assurance saison ski famille (jusqu'à 5 personnes)</b>	70 €	....	....
Fin de validité au 10/05/2020			
<b>Cagnotte achat forfaits de ski - Saison 2019-2020</b>			
Votre cagnotte est reliée à un compte client. Merci de nous indiquer l'adresse e-mail du compte à créditer : _____			
	X	X	....
Votre cagnotte sera créditée dès la réception de votre paiement. Elle sera valable toute la saison 2019-2020. Le restant non consommé ne pourra être remboursé (CGV article 3).			
		Sous-total	....
<b>Choix du paiement</b> - possibilité de cumuler les 2		Frais de Port et/ou traitement chèques ANCV	3,95 €
<b>Facturation 100% à la commande</b>			
<input type="checkbox"/> Chèque, à l'ordre de PEAK UP			
<input type="checkbox"/> Chèques vacances ANCV			
		<b>Total</b>	....

## Vos informations

### Votre adresse de livraison

NOM et Prénom : .....  
Adresse:.....  
CodePostal:.....  
Ville:.....

### Votre Contact

Correspondant ;  Mme  M  
NOM et Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Portable : .....  
Email (obligatoire) : .....

### Signature

Je reconnais avoir pris connaissance  
et accepte les conditions de vente  
présentes au verso

Date : .....

Signature précédée de la mention  
"Bon pour accord"

## Comment passer commande ?

**1**  
Complétez le bon  
de commande  
avec la quantité de  
cartes souhaitées et  
signez-le

**2**  
Joignez votre  
paiement (100%  
à la commande)  
par chèque et/ou  
chèques vacances

**3**  
Envoyez le bon de  
commande par  
voie postale à Carte  
Passe Montagne  
777, voie Galilée  
ALPESPACE 73800  
Ste-Hélène-du-Lac

**4**  
Dès réception de  
votre règlement,  
votre commande  
est expédiée le jour  
même

**5**  
Profitez du ski à prix  
réduit dans nos 150  
stations partenaires !

SAV joignable 7j/7 de 8h30 à 18h en semaine et en cas d'urgence technique de 8h30 à 14h les week-ends

# Conditions Générales de Vente

## Article 1 - Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et de ses clients/adhérents dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Carte Passe Montagne Ski, Bons d'achat, Forfaits de ski et Goodies Passe Montagne.

Toute prestation accomplie par la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Article 2 - Présentation des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sur notre site Internet [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr). Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

## La Carte Passe Montagne Ski

Elle permet de bénéficier des réductions présentes sur le site Internet [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr) pour le ski et sur le site [www.passemontagne-loisirs.fr](http://www.passemontagne-loisirs.fr) pour les loisirs.

La Carte 2019-2020 est réactivable chaque saison au tarif de 2,5€/carte durant 2 saisons (réactivable pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022).

## Modification des réductions

La SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra être tenue responsable si un partenaire modifie la réduction proposée sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr) et ne pourra pas entraîner le remboursement de la carte Passe Montagne.

## Article 3 - Cagnotte ski

Votre cagnotte ski est reliée à un compte client, vous devez nous indiquer l'adresse e-mail du compte client à créditer. Votre cagnotte vous permet d'acheter des forfaits de ski en ligne sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr), vous devez donc posséder des cartes Passe Montagne valides.

Pour utiliser votre cagnotte lors de votre commande, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton "Utiliser ma cagnotte" à la toute dernière étape.

Votre cagnotte est valable sur la saison ski 2019-2020 jusqu'à l'ouverture de la dernière station de ski partenaire Passe Montagne proposant le rechargement en ligne de forfaits de ski. Le restant de la cagnotte non utilisé ne pourra être remboursé.

## Article 4 - Conditions d'accès à l'offre collectivité

Elle est réservée sans limite d'âge (5-65 ans) à tous les salariés de petites et moyennes entreprises, aux comités d'entreprise, aux fonctionnaires et aux adhérents d'associations, associations étudiantes, clubs sportifs et amicales du personnels. Leurs ayants droit peuvent également en bénéficier.

## Article 5 - Commande et Conditions de paiement

Les commandes ne sont expédiées qu'après réception du règlement total (carte, coffret ski, bons d'achat et frais de port). Tout règlement incomplet entraînera un retard dans la livraison. Vous pouvez régler par :

- Chèque bancaire à l'ordre de PEAK UP
- Chèques Vacances ANCV

Pour plus de sécurité et de traçabilité, il est conseillé d'envoyer votre règlement en lettre suivie ou en recommandé à : Carte Passe Montagne, 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

## Article 6 - Livraison

Dès réception de votre commande et de votre paiement, celle-ci sera traitée dans les 24h et envoyée en lettre suivie. Vous recevrez le code de suivi par mail.

## Article 7 - Utilisation des Cartes Passe Montagne

Pour bénéficier des réductions en caisse dans certaines stations, l'utilisateur de la carte Passe Montagne doit obligatoirement indiquer son nom et prénom au recto de sa carte. La carte peut être refusée si l'utilisateur n'a pas de pièce d'identité pour prouver son identité.

SARL PEAK UP se réserve le droit de désactiver une Carte Passe Montagne si celle-ci n'est pas utilisée selon les présentes conditions générales de vente.

La Carte Passe Montagne Ski 2018-2019 est valable jusqu'au 31 octobre 2019.

## Article 8 - Profiter des réductions sur les forfaits de ski

L'utilisateur de la Carte Passe Montagne doit se renseigner au préalable si la réduction se fait en ligne ou en caisse :

**EN LIGNE :** L'utilisateur recharger sa Carte Passe Montagne sur [passemontagne.fr](http://passemontagne.fr). **IMPORTANT :** Les stations de ski proposant la réduction en ligne n'accorderont pas de réductions en caisse.

**EN CAISSE :** L'utilisateur présente sa Carte Passe Montagne et une pièce d'identité pour profiter du tarif réduit.

## Article 9 - Rechargement en ligne des Cartes Passe Montagne

Le rechargement en ligne de la Carte Passe Montagne se fait sur le site [www.passemontagne.fr](http://www.passemontagne.fr). Parmi les 120 stations partenaires, une cinquantaine propose le rechargement en ligne jusqu'à 10 minutes avant d'aller skier. Lors du premier rechargement, un compte utilisateur sera créé automatiquement pour retrouver ses commandes et gérer ses cartes.

Si pour quoi que ce soit le rechargement de la Carte Passe Montagne ne peut être effectuée, la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra pas être tenue à tout remboursement. L'adhérent devra faire une demande en remplissant le formulaire de contact de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et trouvera une solution dans les meilleurs délais.

Nous rappelons qu'en application de l'article L 121-21-8 du Code de la consommation, la vente des titres de transport (forfaits de ski) n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121 du code de la consommation en matière de vente à distance. Aucun remboursement de forfaits de ski ne pourra être réalisé, même si la date n'est pas passée.

## Article 10 - Respect du choix de l'âge lors de l'achat de forfaits de ski

L'acheteur a pris connaissance que lors du rechargement en ligne, il doit sélectionner la bonne catégorie d'âge correspondant à son âge. La Carte Passe Montagne est individuelle et non cessible. Des contrôles aux remontées mécaniques peuvent être effectués et sanctionnés lourdement par chaque station. Jusqu'à 5 fois le prix du forfait journée au tarif public.

## Article 11 - Perte ou vol de la Carte Passe Montagne

Si le client perd sa Carte Passe Montagne, il devra en faire part au plus vite à la SARL PEAK UP. Le client devra payer une nouvelle carte au tarif en vigueur.

Si le client a perdu sa carte en cours de journée ou séjours, la SARL PEAK UP ne sera tenue responsable et ne pourra pas procéder à un remboursement de forfaits. L'utilisateur doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant du domaine skiable et fournir les documents suivants :

- Justificatif d'achat du forfait (Bon de commande Passe Montagne)
- Numéro de la carte Passe Montagne concernée (01-16147133..)

## Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager devra également s'acquitter des frais de traitement qui varient selon l'Exploitant de domaine skiable. Ce tarif peut varier entre 0 € et 10 €.

## Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol de la part de l'Usager auprès de l'Exploitant, sera désactivé par celui-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable.

- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre).

- A NOTER : Tout Titre dont les informations susvisées nécessaires à la délivrance du duplicata, ne pourront être fournies par l'Usager, ne donne pas lieu à duplicata, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

## Article 12 - Loi informatique et liberté

Dans le cadre de la gestion de traitement de votre commande, des informations et données sont conservées et enregistrées. Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ces droits sont à exercer auprès de SARL PEAK UP - 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

De plus, par notre intermédiaire, vous recevrez notre newsletter pour vous tenir informé des derniers bons plans. Si vous ne le souhaitez plus, vous pourrez à tout moment vous désinscrire à l'aide du lien de désabonnement (situé en bas de l'e-mail).

## Article 13 - Tribunaux compétents

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit Français. A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'interprétation du présent bon de commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Chambéry.

## Article 14 - Relations clients - Service après-vente

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Service Clients de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne : 06 65 905 962 ou [sav@passemontagne.fr](mailto:sav@passemontagne.fr).

**De décembre à avril :** 7/7 jours de 8h30 à 18h en semaine et de 8h30 à 14h les week-ends

**De mai à novembre :** 7/7 jours de 9h à 12h et 14h à 17h en semaine et de 9h à 12h les week-ends